Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2024-08-21 Date de révision: 2024-08-21

Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange Nom du produit : IC Foam

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant antiseptique pour la peau

1.3. Fournisseur

Fabricant

Germiphene Corperation 1379 Colborne Street East Brantford, N3T 5M1 - Canada T 519-759-7100 - F 519-759-1625

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2B

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

Danger

: Liquide et vapeurs très inflammables

Provoque une irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, un équipement de

protection du visage, des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

08/21/2024 FR-CA (français - CA) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom		Identificateur de produit	%
Alcool éthylique	Alcool éthylique Éthanol	n° CAS: 64-17-5	60 - 80

^{*}Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

Premiers soins après inhalation

4.1. Description des mesures de premiers secours

position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Aucune mesure nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Consultez un médecin si

. Addition included in the design des

une irritation se développe et persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche

à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur

prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 2/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y

limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les

emballages fermés exposés au feu.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis

placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans

les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les

décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques Conditions de stockage

IC Foam

- : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

C Foam		
Pas d'informations complémentaires disponibles		
Alcool éthylique (64-17-5)		
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Ethanol	
ACGIH OEL STEL	1000 ppm	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)	
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans	
Référence réglementaire	ACGIH 2024	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Ethyl alcohol (Ethanol)	
OSHA PEL TWA	1900 mg/m³	
	1000 ppm	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
IDLH	3300 ppm (10% LEL)	
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m³	
	1000 ppm	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 4/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Aucun nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide/ mousse clair.

Couleur : Incolore
Odeur : Ethanol doux

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7 – 9

Point de fusion: Aucune donnée disponiblePoint de congélation: Aucune donnée disponiblePoint d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 19,5 °C / 67,1°F

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité : Liquide et vapeurs très inflammables.

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

 $Masse \ volumique \qquad \qquad : \ \ 0,83-0,89 \ g/ml$

Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 5/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Des fumées irritantes.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg (Source: NLM_CIP)
CL50 inhalation rat	133,8 mg/l/4h
ATE CA (orale)	7060 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	133,8 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	133,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH: 7 – 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation des yeux.

pH: 7 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Alcool éthylique (64-17-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408
	(Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 6/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool éthylique (64-17-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1730 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Danger par aspiration :	Non classé
Symptômes/effets après inhalation :	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire :	Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion :	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations :	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Alcool éthylique (64-17-5)	
CL50 - Poisson [1]	12 – 16 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	9268 – 14221 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '9 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

IC Foam	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

IC Foam	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,35 (at 24 °C (at pH 7.4)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 7/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

Indications complémentaires

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (DOT)
 : UN1170

 N° ONU (TDG)
 : UN1170

 N° ONU (IMDG)
 : 1170

 N° UN (IATA)
 : 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT)

Désignation officielle pour le transport (TMD)

: ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION

: Alcool éthylique en solution

Désignation officielle pour le transport (TMD)

: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

Désignation officielle pour le transport (IATA)

: Ethanol solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)

Étiquettes de danger (DOT)

: 3 : 3



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3

Etiquettes de danger (TMD)

3

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Étiquettes de danger (IMDG)



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3 Étiquettes de danger (IATA) : 3

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 8/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (TDG) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[[(9Z,12Z)-(2,3-dihydroxypropyl)-9,12-octadecadienyliminio]di-2,1-ethanediyl]bis[.omega.-hydroxy-], chloride

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.,.alpha.'.[[(9Z,12Z)-(2,3-dihydroxypropyl)-9,12-octadecadienyliminio]di-2,1-ethanediyl]bis[.omega.-hydroxy-], chloride

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

ATTENTION:

Ce produit peut vous exposer à 1,4-Dioxane, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 08/21/2024 Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com

NEXREG

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 9/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Full text of hazard classes and H-statements	
Eye Irrit. 2B	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité: nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

08/21/2024 FR-CA (français - CA) 10/10